



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 08

Réunion restreinte du : 27/10/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément aux Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
25215567	VERSON AS 32	U 16 F	Depart - B	FORFAIT (1)	10,00 €
25215650	BRETTEVILLE S/ODON LC 1	U 13 F à 8	Depart - A	FORFAIT (1)	10,00 €
25319906	CAMBES EN PLAINE SP 1	U 13	Challenge 4 - 1	FORFAIT	10,00 €
25319908	MOYAUX FC 2	U 13	Challenge 4 - 2	FORFAIT	10,00 €
25319911	ESIVO 3	U 13	Challenge 4 - 2	FORFAIT	10,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON